

## AGENDA DES ASSOCIATIONS

**Les conscrits** vous attendent les :  
**15 Juillet:** Concours de pétanque au terrain de loisir à Colombier  
**11 Août au 14 Août :** Vogue

**Le Camping** organise des concours de pétanque les samedis après-midi à 15h, des soirées karaoké les samedis à 20h et bœufs musicaux le premier vendredi de chaque mois dès 19h.

**Samedi 9 septembre à 14h** concours de pétanque en doublette, gratuit Challenge Roland Plasson

**L'association Pas à Pas** organise une séance de sport adaptée sur la prévention des chutes le **31 mai à 13h30 à la salle des fêtes**. Inscription obligatoire 07 84 83 92 81

**Fête de la musique 2023 - Parc de l'école - à partir de 15h le 21 juin,**

Scène ouverte, chants, circle songs, les Livres enchantés d'Emilie, sessions *Ramène ton vinyle* pour faire découvrir la musique que tu aimes et autres animations. Organisation : Label des chants, Radio d'ici...

**Cercle Jeanne d'Arc :** concours de pétanque ouvert à tous et toutes  
**10 juin 14h30** en triplettes  
**14 août 14h30** en doublettes

## RÉUNION PUBLIQUE COMPOSTAGE

Le 29 avril, une réunion sur le compostage, organisée par le SICTOM Velay-Pilat et la mairie a eu lieu à la salle de la passerelle

Environ quarante personnes étaient présentes

A compter du 1er janvier 2024, il y aura obligation de séparer les déchets alimentaires des ordures ménagères. Les communes auront l'obligation d'installer des composteurs collectifs pour les habitants, qui n'ont pas de composteur individuel, afin qu'ils y déposent leur déchets alimentaires

Lisa Masson du SICTOM a fait une présentation du compostage aux participants

Un composteur individuel a été remis aux personnes qui le souhaitaient à l'issue de la réunion



## DÉBROUSSAILLAGE, BRÛLAGE ET BRUIT : LES RÈGLES À SUIVRE EN MILIEU RURAL AU PRINTEMPS

Au printemps, nous devons faire preuve de vigilance en matière de sécurité et de respect de l'environnement.

Ainsi, sur les propriétés situées à moins de 200m de la forêt, il est important de procéder au débroussaillage du terrain. Cette mesure est obligatoire pour limiter les risques d'incendie et permettre l'intervention des pompiers en cas de besoin.

Le brûlage des déchets verts est toujours strictement interdit pour préserver la qualité de l'air et éviter les risques d'incendie. Il est recommandé de les apporter en déchetterie ou de les composter.

Enfin, les activités bruyantes et les nuisances sonores sont réglementées pour le bien être de tous. Il est donc important de respecter les horaires autorisés pour éviter de déranger le voisinage. Les travaux bruyants peuvent être effectués en semaine de 8h30 à 19h30, le samedi de 9h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Merci également aux propriétaires de chiens de ne pas laisser divaguer leurs animaux et de limiter les aboiements. En adoptant ses pratiques respectueuses de l'environnement et du voisinage nous préservons notre qualité de vie à tous et toutes.

## VIE COMMUNALE

### Coup de pouce vélos !

Vous rêviez de vous mettre au vélo pour aller au travail ou aller faire vos courses mais l'investissement était un peu en dehors de votre budget. Désormais vous n'aurez plus d'excuses.

La CCMP et la commune de Saint-Julien-Molin-Molette vous proposent chacune une aide financière pour l'achat d'un vélo (électrique ou pas) acheté entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 novembre. Les conditions de l'aide

seront disponibles prochainement sur les sites internet (<https://www.cc-montsdupilat.fr/> et <https://www.saint-julien-molin-molette.fr/>) ou directement auprès du secrétariat de mairie.

### Erratum bulletin municipal

Une malencontreuse erreur s'est glissée dans le dernier bulletin municipal : Mme Curtil est décédée à l'âge de 36 ans. Toutes nos excuses à la famille et aux proches pour cette erreur.



ÉDITO

Et voici que la belle saison est là... quelque chose de vivifiant dans l'air nous transporte. Il est temps de faire son ménage de printemps : dépoussiérons, sortons et avançons... à pied ou à vélo ! Et parce qu'« Un seul printemps dans l'année, et dans la vie une seule jeunesse\* », cette lettre pirailonne fait la part belle à l'enfance et à l'adolescence en rappelant tous les lieux d'échanges et de rencontres, sur notre commune et les communes voisines de notre territoire.

Cette lettre nous invite aussi à poursuivre nos efforts collectifs et individuels pour une meilleure gestion de l'eau et nous annonce la naissance d'un nouveau comité participatif.

N'oubliez pas de conserver précieusement l'agenda de l'été avec de nombreuses occasions de fêtes et de jeux !

Cette vitalité ne nous fait pas oublier pour autant que le quotidien reste préoccupant : inflation, incertitudes sur l'avenir, conflits ici et ailleurs... Même quand les temps sont durs, même quand la souffrance sociale frappe, il faut refuser la division et soutenir les nombreuses initiatives locales pour réunir, rencontrer, découvrir et partager.

Comme cela a été rappelé lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai dans notre village, la liberté, l'égalité et la fraternité ne doivent pas être simplement des mots affichés au fronton de notre mairie. (...) Les valeurs républicaines sont un idéal qu'il ne suffit pas de brandir mais qui sont l'objet d'une quête permanente.

Belle saison à toutes les pirailonnes et tous les pirailons, petits et grands, jeunes et vieux !

\*Simone de Beauvoir

## LA LETTRE PIRAILLONNE

PRINTEMPS

2023



## RETOUR SUR LA RÉUNION PUBLIQUE EAU DU 24 AVRIL

La question de l'approvisionnement en eau du village reste un sujet majeur, aggravé par les conséquences du réchauffement climatique. Après une première réunion publique au cours de l'été 2022, l'idée de ce nouveau rendez-vous était, après la séance historique de cet été, de faire le point tant sur la situation actuelle que sur les pistes pour l'avenir.

Plus d'une soixantaine de personnes étaient présentes pour s'informer et échanger avec les élu.es.

### Modernisation et sécurisation de notre réseau :

Un réseau d'eau s'entretient et au fil des années plusieurs facteurs engendrent une baisse significative de son rendement. Depuis le début de son mandat, l'équipe municipale travaille à l'amélioration du réseau (recherche de fuites, nouveaux équipements...) et a mené un important chantier de rénovation des captages aux sources du Mantel. L'ensemble de ces interventions, qui ne sont pas terminées, a permis de passer d'un rendement de 67 à 77%. Mais l'entretien ne suffit pas. Notre territoire est identifié comme étant "en déséquilibre quantitatif" croissant. Ce que nous produisons comme eau potable, en période d'étiage\*, permet de plus en plus difficilement d'approvisionner l'ensemble de la population. Ce phénomène s'accroît plus rapidement que prévu sous l'influence du réchauffement climatique. Il est donc impératif de sécuriser notre approvisionnement en eau pour faire face aux périodes critiques. Pour cela un bureau d'étude a été mandaté afin de proposer à la commune la solution la plus durable et la plus rentable. Cette étude s'inscrit dans ce qu'on appelle un schéma directeur. Aujourd'hui, 3 options sont à l'étude. Deux pour se raccorder aux

nappes du Rhône et la 3ème au barrage du Ternay.

### Une nouvelle tarification du prix de l'eau :

Face au besoin d'économiser la ressource mais également de financer l'entretien et sécurisation de notre approvisionnement, l'équipe municipale réfléchit à un nouveau barème du prix de l'eau. L'idée serait que le m<sup>3</sup> coûte de plus en plus cher au fil de la consommation. L'objectif est d'encourager une consommation vertueuse en faisant plus participer les gros consommateurs et en limitant l'impact financier sur les foyers ne faisant pas d'excès.

Lors de la réunion une 1ère ébauche de barème a été présentée et discutée. Des propositions sur le nombre de tranches ou encore sur le coût de l'abonnement ont été portées par les habitant.es. La réflexion continue et la nouvelle tarification devrait être votée au conseil municipal du 9 juin.

### Un comité participatif sur la question de l'eau :

Depuis le début du mandat, trois comités participatifs regroupent élu.es et habitant.es du village. Selon leurs rythmes et organisations propres ces comités travaillent sur des questions particulières (circulation, aménagement et gestion des déchets).

Lors de cette réunion publique il a été proposé aux habitant.es de former un nouveau comité participatif. Il permettrait de réfléchir aux actions collectives à prévoir à court, moyen et long terme face au déficit d'eau croissant.

Si vous souhaitez vous investir dans ce comité participatif, vous pouvez vous inscrire avant le 30 mai en mairie ou sur le site de la commune. Vous y trouverez également plus d'informations sur le fonctionnement des comités participatifs.

\* Etiage : période du plus bas niveau de l'eau

# PLACE AUX JEUNES !

La municipalité souhaite développer au maximum une politique enfance jeunesse de qualité, pour cela elle s'appuie sur ses propres services et soutient les partenaires du territoire qui agissent auprès des enfants et des jeunes.

## Le centre social de l'espace Déôme :

Un centre social c'est une structure de proximité qui alimente le lien social et accompagne des projets d'habitant.e.s. Son but est aussi de construire de meilleures conditions de vie. Il propose des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies du territoire. Les communes de l'ancien canton de Bourg Argental bénéficient des services du centre social de l'espace Déôme et à ce titre participent à son financement. Tous les enfants et les ados de notre commune peuvent profiter des activités du centre social.

### Le secteur enfance :

Tous les mercredis et à chaque période de vacances les enfants peuvent aller jouer et découvrir de nouvelles activités au centre de loisirs. Cet accueil a lieu sur la commune les mercredis et au mois de juillet. En 2022, 46 petits pirailons et petites pirailonnes ont bénéficié de cet accueil, ce qui correspond à environ la moitié des enfants scolarisés sur la commune.

### Le secteur ados :

En 2022 : 17 jeunes de St Julien ont fréquenté le secteur ados, les mercredis pour les collégiens ou les vendredis soirs pour les lycéens. L'idée c'est de se retrouver pour échanger et élaborer ensemble des temps de loisirs collectifs.

L'activité enfance/jeunesse du centre social s'est beaucoup développée sur les 15 dernières années et correspond à un besoin important des familles. Aussi le financement par les communes a été revu sérieusement à la hausse. Pour la commune de St Julien la contribution s'élèvera désormais à 14500 € par an.

## Sur la communauté de Communes des Monts du Pilat

La compétence petite enfance relève de la CCMP (Communauté de Communes des Monts du Pilat) et nous souhaitons ici faire un zoom sur les dispositifs d'accompagnement à la parentalité. Voici 2 propositions gratuites qui se déroulent autour de chez nous et qui peuvent intéresser les « bouts de choux » de notre village :

**Les lieux d'accueil enfants-parents, appelés également LAEP**, sont des espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants et parents. Les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents ou l'adulte référent qui les accompagne sont accueillis conjointement. C'est un lieu « ouvert » qui accueille de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) pour un temps déterminé. Dans un lieu aménagé et adapté, les accueillants garants des règles de vie spécifiques, offrent un espace convivial de jeux et d'échanges.

- le Mardi de 9h à 12h, à la salle de la Forge à Saint-Genest-Malifaux
- le Vendredi de 9h à 12h, à la Maison des Associations, allée du 8 Mai 1945 à Bourg-Argental

**L'Espace Rencontre Enfants Parents appelé aussi EREPs** : C'est un accueil des enfants sans limite d'âge qui peuvent venir en famille. C'est un service communautaire délocalisé sur de plus petites communes. La mise en place de ces espaces a été déléguée à l'association « Tu Joues ? » avec la consigne d'un passage mensuel sur les 3 communes suivantes : le 3<sup>e</sup> mercredi du mois à La Versanne, et le 4<sup>e</sup> mercredi du mois, à Marthes (matin) et St Régis du Coin (après-midi).

Prochains rendez-vous : Mercredi 17 mai 10h-12h à La Versanne et 24 mai 10h-12h à Marthes et 14h30-16h30 à St Régis. Puis en septembre après la pause estivale.

## Le service périscolaire municipal

### L'accueil périscolaire

Les enfants de St Julien sont accueillis avant et après l'école dans un accueil de loisirs labellisé et soutenu par la CAF.

Le projet pédagogique est d'offrir un espace pour s'amuser et se détendre avant ou après une journée d'école qui demande des efforts et de la concentration. C'est aussi l'occasion d'apprendre à vivre ensemble, dans un cadre collectif qui n'est ni l'école ni la maison. Au centre de loisirs, les enfants apprennent à s'écouter, à partager, à décider avec les autres. Un travail a été mené par toute l'équipe pour accompagner les enfants dans le vivre ensemble et la compréhension des règles de vie commune.

Au *Périsco*, on goûte ensemble. Les gouters sont compris dans le prix d'inscription. Ils sont achetés chez les commerçants du village. On privilégie le pain pour des tartines variées et saines mais parfois aussi des biscuits, des fruits et souvent le vendredi c'est *pâtisseries maison*.

Le service périscolaire est ouvert tous les matins dès 7h et le soir jusqu'à 18h30. Une douzaine d'enfants sont accueillis tous les matins et environ une vingtaine chaque fin d'après-midi.

### La Cantine :

Depuis plusieurs années, les enfants comme le personnel municipal souffraient du volume sonore trop élevé pendant le temps de repas. Effectivement, une soixantaine de personnes dans notre cantine c'était trop. Cette année, la municipalité a embauché suffisamment de personnel pour organiser 2 services. Il y a donc environ 25 enfants qui mangent entre 11h45 et 12h35 puis ils laissent la place à 25 autres qui se restaurent de 12h30 à 13h20. Ce choix semble ravir tout le monde et permet de réduire le temps de repas au profit d'un vrai moment de jeux et de détente. De plus, la mairie a prévu d'investir dans des paravents réducteurs de sons pour encore plus de bien-être pour les petits et les grands.

## Sur la commune :

### Des espaces tout public qui accueillent aussi les enfants et les jeunes

En plus de toutes les associations qui permettent aux enfants de s'inscrire pour pratiquer des activités culturelles ou sportives, nous avons la chance à St Julien-Molin-Molette d'avoir deux espaces qui répondent aux besoins des enfants et des jeunes, (les plus jeunes devant être accompagnés d'un adulte). La municipalité soutient ces initiatives en fournissant à ces structures des locaux pour accueillir au mieux les participants et offrir un vrai service au public.

### Une ludothèque :

C'est environ 1 000 jeux et jouets que propose « tu joues ? » Ils sont empruntables et consultables en ligne sur le catalogue à l'adresse suivante : <https://tujoues.ludomax.fr>

Il y en a dans tous les styles et pour tous les âges !

Les ludothécaires apportent conseil et accompagnement dans le choix d'objets ludiques et adaptés. La municipalité est fière d'avoir installé la ludothèque dans de nouveaux locaux situés au cœur du village.

Entrée public : 8 Rue Vieille

Horaires : mercredi 10h-12h et 15h-18h, jeudi 10h-12h et 16h30-18h30.

Pour suivre les nouveaux horaires à la rentrée de septembre 2023 : [www.tujoues.fr](http://www.tujoues.fr)

### Une bibliothèque :

La bibliothèque de Saint-Julien-Molin-Molette, située au 1<sup>er</sup> étage de la salle des fêtes, est animée par une équipe de bénévoles. Les livres sont prêtés pour trois semaines, à raison de trois livres par personne. Tous les enfants de l'école sont accueillis une fois par mois avec leur enseignante.

Au 1<sup>er</sup> étage de la Salle des fêtes, 1 montée des Fabriques

Horaires : mercredi 17h-18h, vendredi 17h-18h30, dimanche 10h-11h45